



# Info rapide de l'URFU

N° 65  
Octobre 2025

## Φ Complémentaires santé et prévoyance Φ

### Un conseil : prendre son temps et réfléchir.

La PSC (Protection sociale complémentaire), système qui a mis pas mal d'années à aboutir, pour finir par voir le jour en 2026 au ministère des finances, est la mise aux normes de l'État vis-à-vis de ses employés.

En effet, les entreprises privées ont depuis très longtemps l'obligation de prendre en charge une partie, (50%) des frais engagés par leurs employés au titre de leur mutuelle.

Une première mouture de nouveau système sortie en tout début de processus de négociation avec les partenaires sociaux prévoyait un système technocratique à souhait, uniquement pour les actifs !

Il a fallu rappeler que les retraités existaient pour que les décideurs fassent des propositions à notre destination. Et effectivement nous existons messieurs de Bercy, puisque nous sommes 60% et les actifs 40% (chiffres arrondis) ...

Un système de choix de la société ou mutuelle par appel d'offre, a été instauré et alors que tous les partenaires sociaux s'attendaient au choix de l'omnipotente MGEFI au ministère, la surprise a été de taille. Une obligation similaire au secteur privé !

Les actifs ont désormais, sauf exception, l'obligation d'adhérer à ALAN pour bénéficier de la prise en charge d'une partie (50% de la base et non du total payé), de leurs cotisations de complémentaire santé.

Cette société privée : ALAN a emporté le marché. Malgré un forcing désespéré de la MGEFI qui à grand renfort de courriels, décomptes de frais adressés rapidement, etc., essaye de sauver les meubles auprès des retraités.

Rappelons tout d'abord qu'il n'est pas question pour nous retraités de voir une partie de nos frais pris en charge ! Ça c'est dans une autre vie....

Il a fallu attendre le 6 octobre de cette année pour obtenir du ministère l'accès aux barèmes retraités d'ALAN...Or pour dédire une complémentaire actuelle, la loi impose un délai de dédit de 2 mois...Bonjour la bousculade !

D'autant que jusqu'à preuve du contraire ALAN ne s'est pas adressé à chacun d'entre nous depuis. Cependant pour ceux qui le souhaitent un délai jusqu'au 31/12/2026 est accordé pour basculer chez ALAN.

**Ce qui met la Dead line de rétraction au 31/10/2026. C'est pourquoi nous proposons de prendre son temps....**

**EDITO : A quelle sauce serons-nous assaisonnés ?**

Voici quelques mesures, qui nous concernent particulièrement, présentées par Lecornu à l'AN en tant que projet de budget 2026:

-Gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG

Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu ne seraient pas revalorisées en fonction de l'inflation, ce qui se traduirait par 200 000 « nouveaux entrants » dans cet impôt. Les autres ménages paieraient forcément davantage d'impôts sur le revenu.

-La mesure qui nous touche le plus : L'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités sur leur pension serait remplacé par un abattement forfaitaire de 2000 euros.

Les 20 % de retraités dits « les plus aisés » verraient leur impôt sur le revenu fortement augmenter.

Il semblerait qu'on soit « aisé » au-dessus de 20 000€ de revenus annuels ! 2000€ correspondant à cette somme (10%). Pour Lecornu 1666€ de retraite par mois c'est être aisé !

-On passe rapidement sur la Taxe sur les petits colis et produits à fumer qui ne devrait pas plomber le budget familial de madame de Rothschild à 93 ans !!!

Il reste maintenant aux parlementaires à se déterminer puisque Lecornu n'utilise pas le 49-3

EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE

**Les impôts indirects, sont des impôts hypocrites**

**FX DEWASMES**

**Alphonse Karr**

# Qui est ALAN ?

Elle se vend comme une mutuelle santé ! société privée. Il s'agit, en fait d'une en France ?

Une rareté qui conduit à nommer ces **une jeune société, en règle générale de bourse, qui affiche une valorisation de**



Qu'on ne s'y trompe pas c'est une licorne ; mais qu'est-ce qu'une licorne start-ups « licornes ». **Une licorne est moins de 10 ans et non cotée en plus d'un milliard de dollars...**

Une licorne doit répondre à d'autres critères pour entrer dans ce classement :

- Le siège social doit être en France (ce qui a fait perdre le **statut de licorne** française à certaines startups créées dans l'hexagone) ;
- La licorne ne doit pas être cotée en Bourse (comme pour le point précédent, certaines ex-licornes ne sont plus dans le classement à la suite de leur **introduction en Bourse**).

La valorisation à plus d'un milliard de dollars correspond à **la valeur estimée lors de la dernière levée de fonds de la startup**.

Cette valorisation n'est pas directement corrélée au chiffre d'affaires, **il est donc théoriquement possible d'être une licorne sans faire un euro de chiffre d'affaires !**

La plus célèbre est DOCTOLIB que tout le monde a désormais utilisé via les rendez-vous pour le secteur médical...

ALAN crée en 2016, est donnée comme valorisée en avril 2025 à 4,4 milliards de dollars et se positionne en 6ème position au niveau valorisation dans notre pays.

ALAN a fait bondir sa valorisation de 173 millions d'euros en s'alliant avec une grande banque belge, à l'occasion de l'ouverture de son capital à Belfius, qui est la troisième banque belge en termes de bénéfices. Elle devient le partenaire privilégié de la banque belge en assurance santé collective.

Pour autant est-ce que Alan est rentable ? Alan a récolté 617 millions d'euros en levées de fonds et affiche depuis sa fondation des pertes cumulées de l'ordre de 250 millions d'euros, ainsi qu'**un revenu toujours négatif au premier trimestre 2025...**

Après Matignon, l'Assemblée nationale et le ministère de la Transition écologique, l'assureur privé a réalisé un nouveau coup de maître, en détrônant au passage des acteurs mutualistes comme la MGEFI, mutuelle historique de Bercy.

Il est clair que c'est la macronie qui pousse derrière cette start-up dont notre président est très friand ...

**Comme vous le voyez nous sommes très loin des idéaux mutualistes fondés sur la solidarité et le système par répartition. Il s'agit pour cette société d'engranger le maximum de fric.**

**Elle est pour l'heure déficitaire et cela explique son appétit pour les actifs et son peu d'empressement pour faire adhérer les retraités personnes âgées nécessitant un maximum de remboursement de soins...**

**Quand on connaît la durée de vie de certains starts up on peut légitimement s'interroger sur la pérennisation du contrat passé par le ministère qui rappelons est sujet à clause de revoyure !**



# Que faire ?

Pour autant, il faut également avoir à l'esprit que l'esprit mutualiste est largement dévoyé actuellement et qu'au fur et à mesure des années l'éloignement des mutualistes de leurs adhérents est patent. Nous sommes loin de la mutuelle des douanes que les douaniers ont connu à leur début de carrière. La MGEFI fait partie d'un groupe, la MATMUT !

De plus, la perte de la grande partie de ses adhérents actifs va significativement plomber les résultats financiers de la MGEFI et le coût largement supérieur de la population retraitée ne peut que déboucher sur des augmentations très significatives de ses cotisations annuelles. **A commencer par 2026 avec 5% d'augmentation annoncés !** Mais nous ne savons pas ce qu'a fait ALAN puisque nous n'avons pas leurs tarifs antérieurs.

## Ne surtout pas céder à la peur de l'inconnu !

Dans ses conditions il y a lieu d'étudier en détail les propositions et prestations des uns et des autres...Il ne faut pas craindre de découvrir un nouvel organisme de santé, il faut comparer les offres !

Un rappel : les actifs (sauf conjoint possédant un contrat ailleurs ouvrant dérogation) doivent tous adhérer chez le prestataire choisi **unilatéralement par le ministère** : ALAN.

Nous retraités, avons donc le choix adhérer chez Alan ou conserver notre organisme 2025, souvent la MGEFI.

Pour adhérer chez ALAN au 01/01/2026, il y a un impératif (sauf adhésion récente =1 an), c'est quitter son organisme actuel, en résiliant sur site ou par lettre recommandée : **date butoir=31/10/2025**, (ce n'est pas nouveau ce sont les pratiques et obligations depuis des années...en France).

Ces postulats posés quelle est véritablement l'alternative offerte par ALAN ou par tout autre organisme : (Nous n'avons pas étudié ces autres organismes part manque de temps et de documentation !)

## Que dire des prestations d'ALAN sur la santé ?

N'oublions pas qu'ils ne se pressent pas pour nous recruter, alors qu'ils ont déjà l'ensemble des actifs comme recrues 2026 par signature du contrat de groupe avec le ministère.

Les retraités n'ont reçu à ce jour (sauf erreur) aucune proposition individuelle d'adhésion !

En comparant les offres d'ALAN à celles, de la MGEFI :

-les tarifs d'adhésion sont relativement voisins mais à l'avantage d'ALAN cependant !

-les prestations sont nettement à l'avantage d'ALAN à niveau d'adhésion égal (options incluses)

Il vous faut pour cela (c'est astreignant mais c'est la seule façon de procéder) absolument mettre cote à cote, ligne par ligne les différentes prestations. Voir tableau comparatif non exhaustif ci-dessous.

Types de soins	MGEFI Multi santé 2	ALAN option 1
Consultation généraliste OPTAM Base sécu	100%	150%
Consultation généraliste Hors OPTAM Base secu	100%	130%
Forfait médecine douce	125€/an (5X25)	225 € /an (5X45)
Psychologie non remboursée sécu	150€/an (5X30)	240€ /an (6X40)
Hospitalisation base sécu frais de séjour	100% base sécu	125%
Optique : verres complexes multifocaux	400€	500€ dont 100€ monture
Dentaire : inlay/onlay	160€	200% base sécu soit 250€
Aides auditives hors 100% santé	650€	900€/oreille sur 4 ans

## En résumé ce n'est pas le Pérou mais c'est sensiblement mieux chez ALAN !

Les deux options choisies à titre de comparaison l'ont été parce que les options supérieures méritent d'être étudiées avec circonspection : les tarifs supplémentaires de cotisations ne procurant que peu souvent un avantage certain. (En clair le jeu en vaut-il la chandelle ?) Chacun choisit bien entendu ses options comme il veut, mais il faut y regarder à deux fois, la différence de tarif offre souvent un différentiel de prestations tout relatif...

### En termes de cotisations

**Voici un exemple** de comparaison à niveau égal de revenus personnels retraités :

Cotisation MGEFI 2026 : multi santé 2 + prévoyance MGEFI \*: 142,58 + 14,42 = 157€  
Cotisation ALAN 2026+ Prévoyance MGEFI 2026 =151,81€

**Pour cet exemple : il y a un total en différentiel ALAN /MGEFI de 5,19€ par mois soit 62,28€ par an.**

*\*Ni ALAN ni La GMF n'offrent de prévoyance...aux retraités ! Une manière de se soustraire à un volet social couteux ! La prévoyance MGEFI peut être gardée par un retraité même s'il la quitte pour ALAN pour la santé. A noter que ce tarif augmente fortement en 2026 en gros + 50% dans le cas d'abandon de la santé !*

### Où la différence se fait-elle ?

La différence entre ces deux prestataires, l'une vraie mutuelle et l'autre « faussement auto-affublé » de ce terme, se fait en termes de remboursements, les cotisations étant voisines. Il faut cependant noter qu'ALAN est en tête sur les deux plans.

### Un cas sans doute exceptionnel mais très intéressant financièrement !

**Pour les retraités ayant un conjoint douanier encore « actif » :**

ALAN fait une ristourne d'environ 50% sur le retraité pris en charge en tant que conjoint, puisqu'il s'agit d'un forfait fixe non soumis à justificatif de revenus, (74,39€).

Si vous êtes dans ce cas le choix semble ainsi vite fait au vu de cet exemple:

	Base Santé 2025	Base Santé 2026	Employeur	Option 1 2026	Prévoyance 2025	Prévoyance 2026	Total général 2025	Total général 2026	Défuntiel 2025/2026
Actif	110,99	42,03	-34,90	17,53	29,67	33,67	140,66	93,23	-47,43
retraité	135,89	74,39		12,85	11,50	17,42	147,39	104,66	-42,73
Total pour 2	246,88	116,42		30,38	41,17	51,09	288,05	197,89	-90,16

**Quand on sait que ces chiffres sont mensuels...Pour ce couple c'est un gain de : 1081,92€/an**

En définitive, vous avez un an pour exercer votre choix de complémentaire. L'URFU a essayé comme toujours de vous informer avec les moyens dont elle dispose. Il ne s'agit pas de vous influencer sur l'un ou l'autre organisme mais si possible de vous apporter des éléments souvent peu divulgués !

Le principal est de choisir ce qui vous convient le mieux en fonction de votre âge et surtout de vos besoins.

Les adhésions et démissions peuvent se faire en ligne sur les adresses suivantes :

<https://alan.com/fr-fr/l/alan-agents-ministeres-economiques-et-financiers>

<https://espaceadherent.mgefi.fr/user/login?destination=/>

**Amis retraités exceptionnellement, ce document de 4 pages, qui s'est ajouté à notre rythme de parution habituel, ne vous sera pas adressé sous format papier.**